



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 5 décembre 2025 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Madame Michelle DEQUIDT, administratrice du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Nelly LEJEUSNE, Alain CHAUVENT, Guylaine YHARRASSARRY, Jean-Pierre FROMONTEIL, Gérald CRESPEL, Michelle DEQUIDT, Séverine SANCEREAU, Annick VAILLANT

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Marie-Line RABILLER, Joël MOSSET, Martine LE BAIL

ÉTAIT ABSENT :

Eric BAINVEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2025-12-64

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N ° 1 DU BUDGET ANNEXE DE L'ACCUEIL DE JOUR

	Accusé de Réception
LA PRÉFECTURE DÉPARTEMENT 44	
Identifiant de l'acte : 044-264400342-20251216-20251264-DE	
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/12/2025	

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DÉLIBÉRATION 2025-12-64**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N ° 1 DU BUDGET ANNEXE DE L'ACCUEIL DE JOUR**

RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ

La présente décision modificative n°1 correspond à des ajustements en recettes de fonctionnement du fait de la diminution de la participation de l'ARS et de la majoration de la subvention Ville.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
Groupe 1 – Chap.017	Produits de la tarification	- 3 000,00 €
Groupe 2 – Chap.018	Autres produits relatifs à l'exploitation	3 000,00 €
Total recettes DM1		0,00 €
Total des recettes d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire + DM1)		346 570,44 €

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2025 et du Budget Supplémentaire 2025 du Budget annexe Accueil de Jour du Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'adopter la Décision modificative n°1 2025 ci-annexée, relative au Budget annexe Accueil de Jour du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Président du C.C.A.S.

Bertrand AFFILÉ

Reçu en préfecture de Nantes le 16 décembre 2025
Publication le 19 décembre 2025